

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 133

22 janvier 2011

SOMMAIRE

3C Consult	6354	MM - Mezzanine SCS I	6342
Actual Engineering S.A.	6346	Morisson S.A.	6370
Advanced Dairy Company (Luxembourg) Limited	6355	Mugo, s.à r.l.	6367
Agir Anticiper Durablement S.à r.l.	6350	Nayen Corporation Holding S.A.	6356
Aquasourca S.A.	6352	Netserve Luxembourg S.à r.l.	6371
Augur Fis	6342	Next Generation Aircraft Finance 2 S.à r.l.	6380
Baja International S.à r.l.	6346	Next Generation Aircraft Finance 3 S.à r.l.	6380
Balderton Capital IV L2 S.à r.l.	6365	Patron Holding Arts II	6366
Batifixing s.à r.l.	6384	Peguform Luxembourg S.à r.l.	6368
Beluga Shipco GP JVCO I	6338	Pimpampel S.à.r.l.	6380
Call Home S.à r.l.	6346	PREF Luxembourg S.à r.l.	6381
Chronus Holding S.A.	6376	Prima S.A.	6381
Citrus Development S.à r.l.	6355	QualityWorld S.A.	6345
Crescendo Group	6380	Rhinegold Holding S.à r.l.	6367
DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l.	6345	Saint Christophe S.A.	6383
de Miwwel a Kichechef S.A.	6378	Sal. Openheim PEP International S.à r.l.	6383
Drep Eins S.à r.l.	6366	Share Nominees S.A.	6355
Enterra Holding (Lux)	6354	Skylight Sàrl	6366
Entreprise de Construction G. THOMAS	6355	Société Luxembourgeoise de Peinture S.à r.l.	6383
Euro-Creativ SA	6370	Sodainvest S.A.	6352
Euros Plans International S.A.	6354	Spa Di Lantigos S.C.A.	6384
Glanbia Luxfin S.A.	6357	SSCP Style Holding S.C.A.	6356
Habitcenter S.A.	6378	Staco S.à r.l.	6384
Hekuba S.A.	6367	T.C.F. S.A.	6384
ING REEOF Soparfi B S.à r.l.	6381	Thomson Reuters Holdings S.A.	6373
iprolux S.à r.l.	6380	T.H. S.A.	6384
Linkfield Financial S.à r.l.	6366	TPG Nusantara S.à r.l.	6371
Magic Finance S.A., SPF	6367		
Max-Agri S.à r.l.	6370		

Beluga Shipco GP JVCO I, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.250,01.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.542.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the partners of Beluga Shipco GP JVCO I, a limited partnership (société en commandite simple), organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, and being in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on September 8, 2010, which is not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company),

1. Beluga Shipco GP, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and whose registered office is at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.516 (Beluga),

here represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal,

and

2. Mr. Niels Stolberg, a German national whose business address is at Teerhof 59, 28199 Bremen, Germany (Niels Stolberg, and together with Beluga, the Partners),

here represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed *in varietur* by the representatives of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Partners, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. the Partners hold all the partnership interests in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of six hundred twenty-five euro (EUR 625) so as to bring it from its current amount of six hundred and twenty-five euro and one eurocent (EUR 625.01) to one thousand two hundred and fifty euro and one eurocent (EUR 1,250.01) by way of the issuance of sixty-two thousand five hundred (62,500) limited partnership interests having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each;

2. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1. above;

3. Amendment to article 6.1 of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect the share capital increase adopted under item 1. above;

4. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any employee of Oaktree in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued limited partnership interests in the partners' register of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. the Partners have taken the following resolutions:

First resolution

The Partners resolve to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred twenty-five euro (EUR 625), so as to bring it from its current amount of six hundred and twenty-five euro and one eurocent (EUR 625.01) to one thousand two hundred and fifty euro and one eurocent (EUR 1,250.01), by way of the issuance of sixty-two thousand five hundred (62,500) limited partnership interests having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each.

Second resolution

The Partners approve and accept the subscription and payment of the newly issued limited partnership interests of the Company as follows:

Subscription - Payment

Thereupon,

Niels Stolberg, represented as stated above, declares to subscribe for the newly issued limited partnership interests and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting in (i) his interests in the following limited partnerships (2 KGs): Beluga Shipping GmbH & Co. KG MS "Beluga Fairy" with registered number HRA 25259 and Beluga Shipping

GmbH & Co. KG “Beluga Persuasion” with registered number HRA 24479; (ii) all his interests in the following limited partnerships (3 KGs): Beluga Shipping “JD12000-13” GmbH & Co. KG with registered number HRA 24653, Beluga Shipping “JZ1006” GmbH & Co. KG with registered number HRA 24404 and Beluga Shipping “JZ1005” GmbH & Co. KG with registered number HRA 24403 and (iii) his shares in the following limited liability companies (the GmbHs): Beluga Fairy Beteiligungs GmbH with registered number HRB 25290 and Beluga E – Serie Zweite Beteiligungs GmbH with registered number HRB 22458 (the Contribution), it being understood that such Contribution shall be allocated as follows:

- an amount of six hundred twenty-five euro (EUR 625) allocated to the share capital account of the Company; and shall be
- the amount of the Contribution exceeding six hundred and twenty-five euro (EUR 625) shall be allocated to a special reserve account of the Company linked to its share capital.

The existence and the valuation of the above-mentioned Contribution are evidenced by a valuation certificate issued on the date hereof by Niels Stolberg and acknowledged and, as regards the valuation of the Contribution, approved by the management of the Company.

The certificate states in essence that:

“- Niels Stolberg is/has been the sole owner of the Contribution, is/has been solely entitled to the Contribution and possesses/has possessed the power to dispose of the Contribution;

- The Contribution is fully paid up;
- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Contribution is valued at at least six hundred twenty-five euro (EUR 625);
- the Contribution is not encumbered with any pledge or usufruct and there exists no right to acquire any pledge or usufruct in respect of the Contribution;
- there exist no pre-emption rights or any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contribution be transferred to him;
- according to applicable law and the articles of association of the KGs and the GmbHs, the Contribution is freely transferable; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Contribution to the Company have been or will be complied with by Niels Stolberg and upon the contribution of the Contribution by Niels Stolberg to the Company, the Company will become the legal owner of the Contribution.”

The valuation certificate, after signature “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The Partners resolve to amend article 6.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **6.1.** The Company’s capital (the “Capital”) is set at EUR 1,250.01 (in words: one thousand two hundred and fifty euro and one eurocent) represented by 125,001 (in words: one hundred twenty-five thousand and one) partnership interests divided into 1 (in words: one) general partnership interest held by the General Partner (Part de Commandité) (the “General Partnership Interest” or “Unlimited Partnership Interest”) and 125,000 (in words: one hundred twenty-five thousand) limited partnership interests held by the Limited Partner (Parts de Commanditaires) (the “Limited Partnership Interests”) having a par value of EUR 0.01 (in words: one eurocent) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Partners resolve to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any employee of Oaktree in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued limited partnership interests in the partners’ register of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 1,400.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Beluga Shipco GP JVCO I, une société en commandite simple constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 septembre 2010, lequel n'est pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société),

1. Beluga Shipco GP, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg dont le siège social se situe au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.516 (Beluga),

ici représentée par Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

et

2. M. Niels Stolberg, un ressortissant allemand ayant son adresse professionnelle à Teerhof 59, 28199 Brême, Allemagne, (Niels Stolberg et avec Beluga, les Associés),

ici représenté par Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les Associés détiennent la totalité des parts dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de six cent vingt-cinq euros (EUR 625) afin de le porter de son montant actuel de six cent vingt-cinq euros et un centime d'euros (EUR 625,01) à mille deux cent cinquante euros et un centime d'euro (EUR 1.250,01) par l'émission de soixante-deux mille cinq cents (62.500) parts de commanditaires ayant une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune;

2. Souscription et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

3. Modification de l'article 6.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus;

4. Modification des livres et registres de la Société afin d'y faire figurer les changements susmentionnés avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ainsi qu'à tout employé d'Oaktree à Luxembourg, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts de commanditaires nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent vingt-cinq euros (EUR 625) afin de le porter de son montant actuel de six cent vingt-cinq euros et un centime d'euros (EUR 625,01) à mille deux cent cinquante euros et un centime d'euro (EUR 1.250,01) par l'émission de soixante-deux mille cinq cents (62.500) parts de commanditaires ayant une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés approuvent et acceptent la souscription et la libération des parts de commanditaires nouvellement émises de la Société comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits,

Niels Stolberg, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux parts de commanditaires nouvellement émises et les libère intégralement par un apport en nature composé de (i) sa participation dans les sociétés en commandite simples suivantes (2 KGs): Beluga Shipping GmbH & Co. KG MS "Beluga Fairy" immatriculée sous le numéro HRA 25259 et Beluga Shipping GmbH & Co. KG "Beluga Persuasion" immatriculée sous le numéro HRA 24479; et (ii) toutes ses participations dans les sociétés suivantes (3 KGs): Beluga Shipping «JD12000-13» GmbH & Co. KG immatriculée sous le numéro HRA 24653, Beluga Shipping «JZ1006» GmbH & Co. KG immatriculée sous le numéro HRA 24404 et Beluga Shipping «JZ1005» GmbH & Co. KG immatriculée sous le numéro HRA 24403 et (iii) sa participation dans les sociétés à responsabilité limitées suivantes (les GmbHs): Beluga Fairy Beteiligungs GmbH immatriculée sous le numéro HRB 25290

et Beluga E – Serie Zweite Beteteiligungs GmbH immatriculée sous le numéro HRB 22458 (l'Apport), étant entendu que cet Apport sera affecté comme suit:

- un montant de six cent vingt-cinq euros (EUR 625) sera affecté au compte capital social de la Société; et
- le montant de l'Apport dépassant six cent vingt-cinq euros (EUR 625) sera affecté à un compte de réserve spéciale de la Société liée à son capital social.

L'existence et l'évaluation de l'Apport susmentionné sont documentées par un certificat d'évaluation émis à la date des présentes par Niels Stolberg et reconnu et, en ce qui concerne l'évaluation de l'Apport, approuvé par la gérance de la Société. Le certificat indique essentiellement que:

«- Niels Stolberg est/a été l'unique propriétaire de l'Apport, il est/a été le seul autorisé à détenir l'Apport et possède/ a possédé le pouvoir de disposer de l'Apport;

- l'Apport est entièrement libéré;
- sur base de principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, l'Apport est évalué à au moins six cent vingt-cinq euros (EUR 625);
- l'Apport n'est grevé d'aucun nantissement ou usufruit et il n'existe aucun droit d'acquiescer un nantissement ou usufruit sur l'Apport;
- il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne est autorisée à demander que l'Apport lui soit cédé;
- conformément au droit applicable et aux statuts des KGs, l'Apport est librement cessible; et
- toutes les formalités afin de transférer la propriété légale de l'Apport à la Société ont été ou seront suivies par Niels Stolberg et dès l'apport de l'Apport par Niels Stolberg à la Société, la Société deviendra le propriétaire légal de l'Apport.»

Le certificat d'évaluation, après signature "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **6.1.** Le capital de la Société (le Capital) est fixé à EUR 1.250,01 (en lettres: mille deux cent cinquante euros et un centime d'euros) représenté par 125.001 (en lettres: cent vingt-cinq mille et une) parts divisées en 1 (en lettres: une) Part de Commandité détenue par l'Associé Commandité (la "Part de Commandité" ou la "Part Illimitée") et 125.000 (en lettres cent vingt-cinq mille) Parts de Commanditaires détenues par l'Associé Commanditaire (les "Parts de Commanditaires") ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (en lettres: un centime d'euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier les livres et registres de la Société afin d'y faire figurer les changements susmentionnés avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ainsi qu'à tout employé d'Oaktree à Luxembourg, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts de commanditaires nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.400.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43352. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Référence de publication: 2010140587/216.

(100160944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Augur Fis, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 147.391.

Die ausserordentliche Generalversammlung vom 21. Juni 2010 fasst folgende Beschlüsse: Herrn Robert Hoffmann, geboren am 2. Februar 1950 in Echternach (Luxemburg), beruflich ansässig bei Loyens & Loeff, 18 - 20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, wird mit sofortiger Wirkung zum Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft AUGUR FIS, bis zur ordentlichen Generalversammlung, im Jahre 2013 ernannt.

Die ausserordentliche Generalversammlung vom 21. Juni 2010 beschließt gem. Art. 15 der Satzung, Befugnisse im Zusammenhang mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft und Befugnisse zur Ausführung von Handlungen im Rahmen der Geschäftspolitik und des Gesellschaftszweckes auf Herr Lothar Rafalski, geschäftlich ansässig 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, auf unbestimmte Zeit, zu übertragen.

Der Verwaltungsrat setzt sich demnach wie folgt zusammen:

- Lothar Rafalski (Verwaltungsratsmitglied und Verwaltungsratsvorsitzender-Administrateur Délégué)
- Thomas Schmitt (Verwaltungsratsmitglied)
- Günther P. Skrzypek (Verwaltungsratsmitglied)
- Robert Hoffmann (Verwaltungsratsmitglied)

Der Verwaltungsrat beschließt per Beschluss vom 21. Juni 2010, zum 01. Juli 2010, den Gesellschaftssitz an folgende Anschrift zu verlegen:

6, rue Dicks, 1417 Luxembourg.

Herr Lothar Rafalski (Verwaltungsratsmitglied und Verwaltungsratsvorsitzender) ändert seine Geschäftsadresse und wird zukünftig in der 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg beruflich ansässig sein.

Die ausserordentliche Generalversammlung vom 20. August 2010 beschliesst den Wirtschaftsprüfer, KPMG AUDIT S.à r.l. 31, Allée Scheffer, L-2520, HR No B 103 590, wieder zum Wirtschaftsprüfer der AUGUR FIS SICAV, bis zu nächsten ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der AUGUR FIS SICAV für das am 31. Dezember 2011 erstmals endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. September 2010.

AUGUR FIS SICAV

Lothar Rafalski / Diane Wolf

Référence de publication: 2010129251/33.

(100145919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

MM - Mezzanine SCS I, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 100.001,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 123.451.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. MM - Mezzanine S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 20 Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 122767 ("MM - Mezzanine S.à r.l.");

2. IKB Private Equity GmbH, a German company governed by the laws of Germany, with registered office at Wilhelm-Bötzkes-Str. 1, 40474 Düsseldorf, Germany, registered with the commercial register of the local court of Düsseldorf under HRB 22389 ("IKB Private Equity GmbH"); and

3. Bénélux Mezzanine 5 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 766.350.-, having its registered office at 1, B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 111941 ("Bénélux Mezzanine 5 S.à r.l."),

hereby represented by Mr. Laurent Thailly, lawyer, with professional address at 291, route d'Arlon, L1150 Luxembourg, by virtue of proxies given under private deed in July 2010.

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare that they are the partners (the “Partners”) of MM - Mezzanine SCS 1, a Luxembourg limited partnership (société en commandite simple) governed by the laws of Luxembourg, with a unit capital of EUR 10,001.-, having its registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (registre du commerce et des sociétés) under number B 123451 and incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, prenamed, dated 12 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°351, page 16831, dated 10 March 2007 (the “Company”).

III. The unit capital of the Company has been increase from EUR 12,500.- to EUR 10,600,001.- by way of drawdowns in cash called by MM - Mezzanine S.à r.l. and paid on 20 February 2007, formalised by way of amendments to the articles of the Company (the “Articles”) by way of a private deed signed by and between the Partners on 20 February 2007, and decreased on 25 June 2010 from EUR 10,600,001.- to EUR 10,001.- further to a unit capital reduction, formalised by way of amendments to the Articles by way of a private deed signed by and between the Partners on 25 June 2010.

IV. The Articles have not been amended since that date.

V. The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the interim financial statements of the Company for the period from 1st January 2010 to 5th July 2010 (the “Interim Financial Statements”);

2. Granting discharge to the general partner of the Company for the performance of its duties for the period from 1st January 2010 to the date of the present general Partners’ meeting;

3. Dissolution of the Company and putting it into voluntary liquidation and start liquidation proceedings;

4. Appointment of the liquidator of the Company and determination of its powers; and

5. Miscellaneous,

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Partners resolve to approve the Interim Financial Statements.

Second resolution

The Partners resolve to grant discharge to the general partner of the Company for the performance of its duties for the period from 1st January 2010 to the date of the present general Partners’ meeting.

Third resolution

In compliance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the “Law”), the Partners resolve to dissolve the Company and put it into voluntary liquidation and start the liquidation proceedings.

Fourth resolution

The Partners resolve to appoint as liquidator of the Company: François Pfister, Attorney at law, residing professionally at 291, route d’Arlon, L-1150 Luxembourg.

The aforesaid liquidator has as mission to realise the whole of assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company. The liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as it may deem fit, to one or several representatives. The liquidator’s signature binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of the Law, without a specific authorisation of a general meeting of Partner(s).

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Closure of the meeting

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred euro (€ 800.-).

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail and be binding.

The document having been read and explained to the appearing party, known by the undersigned notary, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version française

En l'an deux mille dix, le cinq juillet,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1. MM - Mezzanine S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- ayant son siège social au 20 Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 122767 ("MM - Mezzanine S.à r.l.");

2. IKB Private Equity GmbH, une société allemande ayant son siège social à Wilhelm-Bötzkes-Str. 1, 40474 Düsseldorf, Allemagne, enregistrée au registre commercial de la cour locale de Düsseldorf sous le numéro HRB 22389 ("IKB Private Equity GmbH"); et

3. Bénélux Mezzanine 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant un capital social de EUR 766.350,-, ayant son siège social au 1, B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 111941 ("Bénélux Mezzanine 5 S.à r.l."),

ici représentés par M. Laurent Thailly, juriste, ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu de procurations données en juillet 2010.

I. Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

II. Les parties comparantes déclarent qu'elles sont les associés (les «Associés») de MM -Mezzanine SCS 1, une société en commandite simple luxembourgeoise régie par les lois du Luxembourg, ayant un capital social de EUR 10.001,-, ayant son siège social au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 123451 et constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, prénommé, daté du 12 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°351, page 16831, daté du 10 mars 2007 (la "Société").

III. Le capital social de la Société a été (i) augmenté de EUR 12.500,- à EUR 10.600.001,- suite à des tirages en numéraire demandés par MM - Mezzanine S.à r.l. et payés le 20 février 2007, formalisé par une modification des statuts de la Société (les «Statuts») par un acte sous seing privé signé par les Associés le 20 février 2007, et (ii) réduit le 25 juin 2010 de EUR 10.600.001,- à EUR 10.001,-, suite à une réduction de capital social, formalisée par une modification des Statuts par un acte sous seing privé signé par les Associés le 25 juin 2010.

IV. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

V. Les parties comparantes, représentées comme susmentionnée, ayant reconnue être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes intérimaires de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 5 juillet 2010 (les «Comptes Intérimaires»);

2. Décharge à l'associé gérant commandité de la Société pour l'exercice de son mandat pour la période du 1^{er} janvier 2010 à la date de la présente assemblée générale des Associés;

3. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société et commencement de la procédure de liquidation;

4. Nomination du liquidateur de la Société et détermination de ses pouvoirs; et

5. Divers,

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'approuver les Comptes Intérimaires.

Deuxième résolution

Les Associés décident de donner décharge à l'associé gérant commandité de la Société pour l'exercice de son mandat pour la période du 1^{er} janvier 2010 à la date de la présente assemblée générale des Associés.

Troisième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), les Associés décident de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

Les Associés décident de nommer en tant que liquidateur: François Pfister, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a pour mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus aux articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des Associé(s).

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Clôture de l'assemblée

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombent à la société à raison du présent acte et sont estimés à huit cents euros (€ 800,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants et en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant, la personne comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Thailly, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8131. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010127335/151.

(100145092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

QualityWorld S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 107.951.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010136846/11.

(100154503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 525.645,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 150.660.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 13 septembre 2010, entre Paradise International Group Inc. et Brockway Moran & Partners Fund III AIV LP que les cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq Euros (25,00 Euros) chacune, ont été transférées de Paradise International Group Inc. à Brockway Moran & Partners Fund III AIV LP, un limited partnership, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Iles Caimanes, KY1-1104, et enregistrée auprès du Registre Général des Iles Caimanes sous le numéro 43286.

A cette date, les parts sociales de ta Société sont toutes détenues par Brockway Moran & Partners Fund III AIV LP, seul et unique associé de ta Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 octobre 2010.

Pour extrait conforme.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

Signature

Référence de publication: 2010141869/23.

(100162626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Call Home S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 110.872.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135136/9.

(100153883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Actual Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Bertrange, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 59.027.

Extrait d'une Assemblée Générale extraordinaire du 7 juin 2010

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2010 concernant la société ACTUAL ENGINEERING S.A., établie et ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B59.027, que:

Hendrik DE HERTOOGH, demeurant à B-1800 Vilvoorde (Belgique), 110, Damstraat, est nommé administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 11 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135263/15.

(100154413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Baja International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 45.016.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 153.948.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of September.

Before US Maître Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

-Mintec Processing Ltd., a corporation incorporated and governed by the laws of Canada, having its registered office at Suite 23501177 West Hastings Street, Vancouver, BC V6E 2K3, Canada, and registered with the Trade Register of Canada, under number 859654774, (the "Sole Shareholder"),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given by the Sole Shareholder on September 3, 2010.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. That Mintec Processing Ltd., aforementioned, is the sole shareholder of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of Baja International S.à r.l., having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153.948 and incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx (aforementioned), on June 16, 2010, published in the Memorial, Recueil Spécial C number 1605 dated August 7, 2010 (the "Company").

II. That the Company's share capital is fixed at sixteen thousand US Dollar (USD 16,000) represented by sixteen thousand (16,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each, and an aggregate par value of sixteen thousand US Dollar (USD 16,000).

III. That the Sole Shareholder is the owner of forty-five million (45,000,000) shares having a par value of one US Dollar (USD 1) each, and an aggregate par value of forty-five million US Dollar (USD 45,000,000) of Boleo International S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.154, together with a share premium amounting to one hundred thirty-five million US Dollar (USD 135,000,000).

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of forty-five million US Dollar (USD 45,000,000) in order to raise it from its present amount of sixteen thousand US Dollar (USD 16,000) to forty-five million sixteen thousand US Dollar (USD 45,016,000) by the issue of forty-five million (45,000,000) new shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each, and an aggregate par value of forty-five million US Dollar (USD 45,000,000), vested with the same rights and obligations as the existing shares, together with a share premium amounting to one hundred thirty-five million US Dollar (USD 135,000,000) (the "New Shares");

2. Subscription by the Sole Shareholder to all the New Shares and full payment of the New Shares;

3. Full payment of the New Shares by contribution in kind in the total value of one hundred eighty million US Dollar (USD 180,000,000), consisting of forty-five million (45,000,000) shares having a par value of one US Dollar (USD 1) each, and an aggregate par value of forty-five million US Dollar (USD 45,000,000) of Boleo International S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.154, together with the share premium attached to such shares amounting to one hundred thirty-five million US Dollar (USD 135,000,000) (the "Contributed Shares");

4. Consideration of the valuation method used for determining the value of the Contributed Shares;

5. Restatement of the first paragraph of Article 6.1 of the Company's Articles of Association to give it the following content:

"The share capital is fixed at forty-five million sixteen thousand US Dollar (USD 45,016,000) represented by forty-five million sixteen thousand (45,016,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up";

6. Allocation of an amount of four million five hundred one thousand six hundred US Dollar (USD 4,501,600) from the share premium account to the legal reserve account;

7. Miscellaneous.

V. That, on basis of the agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of forty-five million US Dollar (USD 45,000,000) in order to raise it from its present amount of sixteen thousand US Dollar (USD 16,000) to forty-five million sixteen thousand US Dollar (USD 45,016,000) by the issue of forty-five million (45,000,000) new shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each, and an aggregate par value of forty-five million US Dollar (USD 45,000,000), vested with the same rights and obligations as the existing shares, together with a share premium amounting to one hundred thirty-five million US Dollar (USD 135,000,000).

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder through its proxyholder declares to subscribe to all forty-five million (45,000,000) New Shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each, and an aggregate par value of forty-five million US Dollar (USD 45,000,000) together with a share premium of one hundred thirty-five million US Dollar (USD 135,000,000) and to fully pay them up by means of a contribution in kind consisting in the Contributed Shares.

The total value of such contribution, which is declared to be of one hundred eighty million US Dollar (USD 180,000,000), by the Sole Shareholder, and whose valuation is accepted by the Company, is subject to an independent auditor's report established by "Ernst & Young, Société Anonyme, with registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg", which report concludes as follows:

Conclusion

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the contribution in-kind does not correspond at least in number and nominal value to the 45,000,000 shares of par value of USD 1 each, to be issued with total related share premium of USD 135,000,000, hence total consideration amounting to USD 180,000,000.

Ernst & Young, Société Anonyme"

Such report, being initiated "ne varietur" shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole beneficial owner of the Contributed Shares and has the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of such Contributed Shares is effective today without restriction;
- all further formalities are in course in the country of location of the Contributed Shares in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

Pursuant to the above increase of capital, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of Article 6.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“The share capital is fixed at forty-five million sixteen thousand US Dollar (USD 45,016,000) represented by forty-five million sixteen thousand (45,016,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to allocate an amount of four million five hundred one thousand six hundred US Dollar (USD 4,501,600) from the share premium account to the legal reserve account of the Company.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le six septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Mintec Processing Ltd., une société constituée et régie selon les lois du Canada, ayant son siège social au Suite 2350-1177 West Hastings Street, Vancouver, BC V6E 2K3, Canada et enregistrée au Registre du commerce du Canada sous le numéro 859654774 (l'“Associée Unique”)

ici représentée par Régis Galiotto, clerk de notaire, demeurant professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par l'Associée Unique le 3 septembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante représentée par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Que Mintec Processing Ltd., précitée, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Baja International S.à r.l., ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.948 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1605 en date du 7 août 2010 (la «Société»).

II. Que le capital social de la Société est de seize mille US Dollar (USD 16.000) représenté par seize mille (16.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, et d'une valeur nominale totale de seize mille US Dollar (USD 16.000).

III. Que l'Associée Unique détient quarante cinq millions (45.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune et une valeur nominale totale de quarante cinq millions US Dollar (USD 45.000.000) de Boleo International S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.154, et avec une prime d'émission d'un montant de cent trente-cinq millions US Dollar (USD 135.000.000).

IV. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de quarante-cinq millions US Dollar (USD 45.000.000) afin de le porter de son montant actuel de seize mille US Dollar (USD 16.000) à quarante-cinq millions seize mille US Dollar (USD 45.016.000) par l'émission de quarante-cinq millions (45.000.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune et d'une valeur nominale totale de quarante-cinq million US Dollar (USD 45.000.000), disposant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une prime d'émission d'un montant de cent trente-cinq millions US Dollar (USD 135.000.000) (les «Parts Sociales Nouvelles»);

2. Souscription par l'Associée Unique à toutes les Parts Sociales Nouvelles et libération intégrale des Parts Sociales Nouvelles;

3. Libération intégrale des Parts Sociales Nouvelles par apport en nature d'une valeur totale de cent quatre-vingt millions US Dollar (USD 180.000.000), composé de quarante cinq millions (45.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune et une valeur nominale totale de quarante cinq million US Dollar (USD 45.000.000) de Boleo International S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.154 avec la prime d'émission rattachée à ces action d'un montant de cent trente-cinq millions US Dollar (USD 135.000.000) (les "Parts Sociales Apportées");

4. Prise en compte de la méthode d'évaluation utilisée pour déterminer la valeur des Parts Sociales Apportées;

5. Modification du premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

«Le capital social est fixé à quarante-cinq millions seize mille US Dollar (USD 45.016.000) représenté par quarante-cinq millions seize mille (45.016.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»;

6. Allocation d'un montant de quatre millions cinq cent un mille six cents US Dollar (USD 4.501.600) du compte de prime d'émission au compte de la réserve légale;

7. Divers.

III. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associée Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quarante-cinq millions US Dollar (USD 45.000.000) afin de le porter de son montant actuel de seize mille US Dollar (USD 16.000) à quarante-cinq millions seize mille US Dollar (USD 45.016.000) par l'émission de quarante-cinq millions (45.000.000) de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune et d'une valeur nominale totale de quarante-cinq million US Dollar (USD 45.000.000), disposant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une prime d'émission d'un montant de cent trente-cinq millions US Dollar (USD 135.000.000) .

Intervention - Souscription - Payement

L'Associée Unique, par le biais de son mandataire, déclare souscrire à toutes les quarante-cinq millions (45.000.000) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune et d'une valeur nominale totale de quarante-cinq million US Dollar (USD 45.000.000) avec une prime d'émission d'un montant de cent trente-cinq millions US Dollar (USD 135.000.000) et de les libérer entièrement par un apport en nature des Parts Sociales Apportées.

La valeur totale de cet apport en nature, que l'Associée Unique déclare être de cent quatre-vingt millions US Dollar (USD 180.000.000), et dont l'estimation est acceptée par la Société, est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant, qui est établi par «Ernst & Young, Société Anonyme, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg», et dont le rapport conclut comme suit:

Conclusion

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the contribution in-kind does not correspond at least in number and nominal value to the 45,000,000 shares of par value of USD 1 each, to be issued with total related share premium of USD 135,000,000, hence total consideration amounting to USD 180,000,000.

Ernst & Young, Société Anonyme"

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Effectivité de l'apport

L'Associée Unique, par le biais de son mandataire, déclare que:

- il est le seul détenteur des Parts Sociales Apportées, et a le pouvoir d'en disposer, étant légalement et contractuellement librement transférables;
- l'apport de telles actions est effectif aujourd'hui sans restriction;
- toutes les formalités restantes sont en cours dans le pays des Parts Sociales Apportées dans le but d'effectuer et de formaliser le transfert et de le rendre effectif partout et envers tout tiers.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'Associée Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quarante-cinq millions seize mille US Dollar (USD 45.016.000) représenté par quarante-cinq millions seize mille (45.016.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'Associée Unique décide d'allouer un montant de quatre millions cinq cent un mille six cents US Dollar (USD 4.501.600) du compte de prime d'émission au compte de la réserve légale de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, à raison des présentes, sont évalués à environ sept mille Euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39212. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125852/213.

(100143433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Agir Anticiper Durablement S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 155.678.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Pascale Catherine MARCHAL GRIVEAUD, salariée, née à Lyon (F) le 17 juin 1960, demeurant à L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée uni-personnelle à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée uni-personnelle sous la dénomination de: "AGIR ANTICIPER DURABLEMENT S.à r.l.".

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère uni-personnel de la société.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

Art. 3. La société a pour objet pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, au Grand-Duché du Luxembourg et à l'étranger, toutes activités de bureau d'études, d'organisation et de conseil en matière de gestion, de commerce, de politique industrielle et de logistique ainsi que toutes les prestations annexes en découlant et la prise de participations financière dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de le favoriser.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

La société a pour objet le commerce en gros et en détail.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

Toutes les parts sont souscrites en numéraire par l'associé unique Madame Pascale Catherine MARCHAL GRIVEAUD, salariée, née à Lyon (F) le 17 juin 1960, demeurant à L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde, pré-qualifiée.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage des dites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

Art. 13. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille dix (31.12.2010).

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérante unique de la société pour une 3 durée indéterminée:

Madame Pascale Catherine MARCHAL GRIVEAUD, salariée, née à Lyon (F) le 17 juin 1960, demeurant à L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde, pré-qualifiée.

La société est valablement engagée par sa seule signature.

2. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: P.C. Marchal Griveaud, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11507. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 septembre 2010.

Référence de publication: 2010129431/105.

(100147604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

**Aquasourca S.A., Société Anonyme,
(anc. Sodainvest S.A.)**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 109.813.

L'an deux mil dix, le vingt-quatre novembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AQUASOURCA S.A. avec siège social à L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim, constituée sous la dénomination "SODAINVEST S.A." par acte du notaire instrumentant en date du 27 juillet 2005, publié au Mémorial, recueil des Sociétés et Associations numéro 1408 du 17 décembre 2005. Les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné du 16 décembre 2005, publié au Mémorial, recueil des Sociétés et Associations numéro 676 du 3 avril 2006 et pour la dernière fois suivant acte du même notaire soussigné du 25 mars 2009, publié au Mémorial, recueil des Sociétés et Associations numéro 901 du 28 avril 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Reinald LOUTSCH, directeur, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frédéric MANNIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Anthony GRACA, employé privé, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital à raison de 13.062.500.-EUR pour le porter de son montant actuel de 20.937.500.- EUR à 34.000.000.- EUR par l'émission de 130.625 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100.- EUR chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription de 130.625 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100.- EUR chacune par Madame Sophie DEF-FOREY, dirigeant d'entreprise, demeurant à Chatelan, F-01150 Lagnieu (France), et libération entière de ces 130.625 actions nouvelles par apport en nature consistant en 340.000 actions de la société de droit Français CARREFOUR, ayant son siège social à F-92300 Levallois Perret, 26, Quai Michelet (Kbis 652 014 051 R.C.S. Nanterre) ensemble avec une prime d'émission de 173.700.- EUR.

3. Changement subséquent de l'alinéa 1^{er} de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à TRENTE QUATRE MILLIONS D'EUROS (34.000.000.- EUR) représenté par TROIS CENT QUARANTE MILLE (340.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.»

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la société à raison de TREIZE MILLIONS SOIXANTE DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (13.062.500.- EUR) pour le porter de son montant actuel de VINGT MILLIONS NEUF CENT TRENTE SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (20.937.500.-EUR) à TRENTE QUATRE MILLIONS D'EUROS (34.000.000.-EUR) par l'émission de CENT TRENTE MILLE SIX CENT VINGT CINQ (130.625) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et d'accepter leur souscription et leur libération par apport en nature ensemble avec une prime d'émission d'un montant de CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE SEPT CENTS EUROS (173.700.- EUR.- EUR), comme suit:

Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes, Madame Sophie DEFFOREY, dirigeant d'entreprise, demeurant à Chatelan, F-01150 Lagnieu (France),

ici représentée par Monsieur Reinald LOUTSCH, directeur, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 novembre 2010,

laquelle procuration restera ci-annexée pour être enregistrée en même temps que le présent acte,

laquelle comparante, représentée comme dit est, déclare souscrire aux CENT TRENTE MILLE SIX CENT VINGT CINQ (130.625) actions nouvelles et les libérer par un apport en nature d'un portefeuille titres composé de trois cent quarante mille (340.000) actions de la société de droit Français CARREFOUR, ayant son siège social à F-92300 Levallois Perret, 26, Quai Michelet (Kbis 652 014 051 R.C.S. Nanterre – société cotée sur l'Eurolist compartiment "A" d'Euronext Paris), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de cent soixante-treize mille sept cents euros (173.700.- EUR).

En conformité avec l'article 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les actions apportées de la société CARREFOUR ont été évaluées dans un rapport établi en date du 22 novembre 2010 par HRT Révision S.à r.l. en la personne de Monsieur Dominique RANSQUIN, réviseur d'entreprises agréé, à Luxembourg, qui conclut comme suit:

« **6. Conclusion.** Sur base de mes diligences, aucun fait n'a été porté à mon attention qui me laisse à penser que la valeur des apports ne correspond pas au moins à 130.625 actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune d'AQUA-SOURCA SA et la prime d'émission de EUR 173.700 à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport restera, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

L'existence des biens apportés a été certifiée au notaire soussigné.

Il a été également certifié qu'il n'existe aucun obstacle au transfert des actions dont question vers la Société AQUA-SOURCA S.A., que ces actions ne sont pas gagées par ailleurs et que des instructions valides ont été données pour réaliser toutes les notifications et autres formalités nécessaires à ce transfert.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 3 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à TRENTE QUATRE MILLIONS D'EUROS (34.000.000.- EUR) représenté par TROIS CENT QUARANTE MILLE (340.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ cinq mille euros (5.000.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. LOUTSCH, F. MANNIS, A. GRACA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52425. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Référence de publication: 2010162929/99.

(100188243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Euros Plans International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 124.340.

Les comptes annuels au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137047/10.

(100156066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

3C Consult, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4877 Lamadelaine, 1A, rue de la Maragolle.

R.C.S. Luxembourg B 131.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Référence de publication: 2010137591/10.

(100156847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Enterra Holding (Lux), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 120.832.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137788/10.

(100157623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Entreprise de Construction G. THOMAS, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 26, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 12.334.

Il résulte des décisions prises par l'associé unique en date du 20 octobre 2010 que:

1. La démission de Monsieur Benoît RENARD de son poste de gérant technique est acceptée.
2. Monsieur Ettore MANZI, directeur de sociétés, né le 16/06/1943 à Pesaro (Italie), demeurant 7, rue Langenbetten à L-3396 Ehrlange/Mess demeure donc au poste de gérant unique de la société.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010138999/14.

(100159988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Share Nominees S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 115.226.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142098/10.

(100163195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Citrus Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 116.786.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 18 octobre 2010

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 octobre 2010 que:

Suite à la démission de Monsieur Sébastien THIBAL, demeurant professionnellement 117, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg de son poste de Gérant.

L'Assemblée Générale a nommé pour une durée indéterminée au poste de gérant:

Monsieur Jean-Yves PIERRARD, demeurant professionnellement 63-65 rue de Merl L-2146 Luxembourg.

Le mandataire

Référence de publication: 2010140619/15.

(100160898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Advanced Dairy Company (Luxembourg) Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.000.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 141.260.

EXTRAIT

L'associé de la Société Advanced Dairy II Company Limited

a changé sa dénomination sociale en

China Modern Dairy Holdings Ltd.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Dr. Jan Könighaus
Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2010141285/16.

(100160621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

SSCP Style Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 326.439,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 138.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 25 Octobre 2010. Signature.

Référence de publication: 2010142144/11.

(100162827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Nayen Corporation Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.351.

L'an deux mille dix, le quatre octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "NAYEN CORPORATION HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 113.351, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 703 du 6 avril 2006, avec un capital souscrit de fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Cristina SCHMIT, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes du 1^{er} janvier à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire

2. Décision de mettre en liquidation la société

3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs (référence aux articles 144 à 148 LSC)

4. Divers

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte les démissions des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et leurs accorde décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société NAYEN CORPORATION HOLDING S.A. et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur COASTVILLE INC, société de droit des Iles Vierges Britanniques avec siège social à Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands sous le N° IBC N° 467094.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 950,- EUR, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristina SCHMIT, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 octobre 2010. Relation: GRE/2010/3382. Reçu soixante-quinze euros. 75,00.- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 8 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163164/66.

(100188110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Glanbia Luxfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 157.174.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the third of December

Before Maître Joseph Elvinger notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

"Waterford Foods plc", a Company formed under Ireland Law, having its registered office at Glanbia House, Kilkenny, Ireland, here represented by Mrs Flora Gibert with professional address at 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The aforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its aforesaid capacity, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which the founder declares to organize itself.

Name, Duration, Registered office, Purpose

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name "Glanbia Luxfin S.A.".

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and

licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Corporate capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at USD 50,000 (fifty thousand US Dollars), represented by 5,000 (five thousand) shares with a nominal value of USD 10 (ten US Dollars) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Furthermore the Board of Directors is authorized during a period ending five years after the date of publication of these Memorandum and Articles of Association, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. These increases of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors.

The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Management - Supervision

Art. 6. The Company is managed by a board of directors, composed of at least three members in the case where the Company has more than one shareholder. Otherwise, one sole director can exercise alone the powers devolved to the board of directors.

They can be shareholders or not, and are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may renew their mandate or remove them at any time. The directors shall hold office until their successor are elected.

The number of directors and their term are fixed by the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall choose from among its members a chairman and may choose among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The chairman shall preside at all the meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing,

by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

The board of directors is convened by the Chairman as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if fifty percent (50%) of the directors are present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie, the chairman shall have a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Directors is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Directors shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The deliberations of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the Chairman, or if applicable, by his substitute, or by two directors present at the meeting. Any copy or excerpt of such minutes shall be signed by the chairman or two directors.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

The company shall indemnify any director and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Shareholders' meetings

Art. 10. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify any acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing ten percent (10%) of the Company's share capital. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed

of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on third Friday of June at 4.00 p.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by laws shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing cable, telegram, telex or facsimile. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

General meetings of shareholders may also be held by conference call or video-conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 12. A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders.

Business year, Allocation of profits

Art. 13. The Company's business year begins on December 1st and closes on November 30th.

Art. 14. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation. On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 16. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory measures

Exceptionally the first business year will begin today and close on November 30th, 2011.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Waterford Foods plc, prenamed, owner of 5,000 (five thousand) shares with a nominal value of USD 10 (ten US Dollars) each.

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of USD 50,000 (fifty thousand US Dollars) is as now at the disposal of the Company Glanbia Luxfin S.A., proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about one thousand five hundred euro.

Extraordinary general meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

First resolution:

The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

Second resolution:

The following are appointed Directors:

- 1.- Mrs Pascale Nutz, chartered accountant with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- 2.- Mr Vishal Jugdeb, chartered accountant with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- 3.- Mr Brendan O'Leary, chartered accountant, with professional address at Glanbia House, Kilkenny, Ireland

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at November 30, 2011.

In accordance with article seven of the bylaws, the Company shall be bound by the signature of two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Third resolution:

Is elected as auditor:

PricewaterhouseCoopers Luxembourg S.à r.l., a company having its registered office at 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at November 30, 2011.

Fourth resolution:

Mrs Pascale Nutz will act as Chairman of the Company

Fifth resolution:

The address of the Company is fixed at L-1882 Luxembourg, 5 rue Guillaume Kroll.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trois décembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Waterford Foods plc, société de droit irlandais, ayant son siège social à Glanbia House, Kilkenny, Ireland, ici représentée par Madame Flora Gibert avec adresse professionnelle 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que le fondateur déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination, Durée, Siège social, Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "Glanbia Luxfin S.A."

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier

direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à USD 50,000 (cinquante mille US Dollars), représenté par 5,000 (cinq mille) actions de USD 10 (10 US Dollars) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

En outre le conseil d'administration est pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration, Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins si elle compte plusieurs actionnaires. Sinon, un administrateur unique pourra exercer les pouvoirs dévolus au conseil d'administration. Ils peuvent être actionnaires ou non, et sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration doit choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion une autre personne pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télex, câble, télégramme ou télex un autre administrateur pour le représenter.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si cinquante pourcents (50%) des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de conflit, le président aura voix prépondérante.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil d'Administration participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites sur un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux administrateurs présents à la réunion. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux administrateurs.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

La Société indemniserà tout administrateur et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateurs, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcents (10%) du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi de juin à 4.00 p.m.. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette assemblée de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 12. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le premier décembre et finit le 30 novembre.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 30 novembre 2011.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Waterford Foods plc, prénommé, détenteur de 5,000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de USD 10 (10 US Dollars) chacune.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de USD 50,000 (cinquante mille US Dollars) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euro.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution:

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Madame Pascale Nutz, expert-comptable avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - 2.- Monsieur Vishal Jugdeb, expert-comptable avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - 3.- Monsieur Brendan O'Leary, expert-comptable avec adresse professionnelle à Glanbia House, Kilkenny, Ireland
- La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 30 novembre 2011.

Conformément à l'article 7 des statuts, la Société se trouvera engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Troisième résolution:

Madame Pascale Nutz agira en tant que Président de la Société.

Quatrième résolution:

Est nommée commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers Luxembourg S.à r.l., une société ayant son siège social au 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 30 novembre 2011.

Quatrième résolution:

L'adresse de la Société est fixée à L-1882 Luxembourg, 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54567. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010163045/430.

(100187923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Balderton Capital IV L2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 154.355.

Le gérant déclare que l'associé unique a changé la dénomination en

BALDERON CAPITAL IV L1, S.à r.l. et elle détient 17370 parts sociales suivant la conversion de la devise du capital.

BALDERTON CAPITAL IV L2, S.à r.l.

Simon Henin

Gérant de la société

Référence de publication: 2010142629/13.

(100163306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Drep Eins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 152.909.

Il résulte d'un contrat de vente en date du 6 septembre 2010, que l'associé Drep Luxembourg Sàrl ayant son siège à 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg a vendu tous ces 2790 parts à Z Investments Sàrl ayant son siège à 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Z investments Sàrl détiendra dorénavant tous les 31,000 parts de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010142711/15.

(100163311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Linksfield Financial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 106.638.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142797/10.

(100164094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Skylight Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 1.000.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.918.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société, Noonmark S.A., en date du 23 septembre 2010, que la société Noonmark S.A. a modifié sa dénomination sociale en Sunrise Communications International S.A.

A présent, le nom de l'associé unique de la Société est Sunrise Communications International S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010143018/16.

(100162595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Patron Holding Arts II, Société Anonyme.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 97.693.

- Il résulte des résolutions des actionnaires en date du 27 octobre 2010 que la Société a démissionné Wood, Appleton, Oliver, Experts-Comptables S.à r.l. ayant son siège social au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et Luxembourg immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B74623 comme commissaire aux comptes et a nommé EWA Révision S.A. ayant son siège social au 45 avenue J-F Kennedy, L-9053 Ettelbruck, Luxembourg et Luxembourg immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B38937 et avec la fonction commissaire aux comptes.

Pour extrait
La société

Référence de publication: 2010144387/16.

(100165736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Magic Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 75.789.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010168374/12.

(100194378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Rhinegold Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.809.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010144412/9.

(100165955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Mugo, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-6931 Mensdorf, 34, rue de Beyren.

R.C.S. Luxembourg B 77.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145402/10.

(100166624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Hekuba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.136.

Extrait des Résolutions des actionnaires du 28 Octobre 2010

Les actionnaires de Hekuba S.A. ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Xavier De Cillia en tant qu'administrateur de la Société et ce avec effet au 14 Octobre 2010.

- De nommer Monsieur Jorrit Cromptvoets, né le 16 Mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 28 Octobre 2010 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Luxembourg, le 28 Octobre 2010.

Frederik Kuiper

Administrateur

Référence de publication: 2010145597/17.

(100165901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Peguform Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.244.

In the year two thousand and ten, on the first day of December,

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

The company Peguform Luxembourg Holding S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 97587,

duly represented by Mrs. Julica ORTLINGHAUS, lawyer, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder person and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The company Peguform Luxembourg Holding S.à r.l. explained that it is the sole partner (hereinafter the “Sole Partner”), holding all issued and existing 230 (two hundred thirty) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each representing the entire corporate capital of twenty-three thousand euros (EUR 23,000.-) of the company Peguform Luxembourg S.à r.l. (previously Lacerta Investments S.à r.l.), a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 104244,

incorporated pursuant to a deed received by the notary Jean-Joseph WAGNER, residing in Luxembourg, on November 16, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated February 2, 2005, number 95, page 4541, and whose articles of association have been amended pursuant to a deed received by the said notary Jean-Joseph WAGNER, on December 15, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated May 30, 2005, number 510, page 24476, and pursuant to a deed received by the notary Blanche MOUTRIER, residing in Esch/Alzette, in replacement of the said notary Jean-Joseph WAGNER, on August 17, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated October 27, 2006, number 2025, page 97183 (hereinafter the “Company”).

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity as Sole Partner of the Company, requested the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Partner resolved the dissolution of the Company and to open the liquidation proceedings.

Second resolution

The Sole Partner resolved to appoint the company FIDES (Luxembourg) S.A., having its registered address at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the register of commerce and companies Luxembourg under the number B 41469, as liquidator of the Company.

Third resolution

The Sole Partner resolved to confer to the liquidator the powers set forth in articles 144 and seq. of the Luxembourg commercial companies act dated as of 10 August 1915, as amended (hereinafter the “Law”).

The liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without prior consent of the general meeting of the Company.

The liquidator is exempted from the obligation of drawing-up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company.

The liquidator may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers and for such duration as he may deem fit, to one or several representatives.

The liquidator shall also be authorised to make advance payments of any surplus assets of the Company to the Sole Partner of the Company as he deems fit.

Fourth resolution

The Sole Partner resolved that the liquidator shall be remunerated according to the standard practices.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euros.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder, the present deed is worded in English, followed by a German translation; on request of the proxyholder and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, the latter signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des Vorangehenden

Im Jahre zweitausendzehn, am ersten Dezember,

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg),

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft Peguform Luxembourg Holding S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung („société à responsabilité limitée“) luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Nummer B 97587,

vertreten durch Frau Julica ORTLINGHAUS, Rechtsanwältin, beruflich wohnhaft in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, kraft einer privatschriftlichen Vollmacht.

Die besagte Vollmacht wird nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den Notar, dieser Urkunde beigefügt bleiben und wird zusammen mit dieser den Registrierungsbehörden übermittelt.

Die Gesellschaft Peguform Luxembourg Holding S.à r.l. erklärte, dass sie als Alleingesellschafterin (nachfolgend die „Alleingesellschafterin“), Eigentümerin aller ausgegebenen und existierenden zweihundertdreißig (230) Anteile mit einem Nennwert von jeweils einhundert Euro (EUR 100.-) ist, welches das gesamte Gesellschaftskapital von dreiundzwanzigtausend Euro (EUR 23.000.-) der Gesellschaft Peguform Luxembourg S.à r.l. (ehemals Lacerta Investments S.à r.l.), darstellt, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung („société à responsabilité limitée“) luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter der Nummer B 104244, gegründet durch Urkunde von Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz in Sassenheim, am 16. November 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 2. Februar 2005, Nummer 95, Seite 4541 und deren Satzung abgeändert wurde mittels Urkunde vom vorgenannten Notar Jean-Joseph WAGNER, am 15. Dezember 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 30. Mai 2005, Nummer 510, Seite 24476, und mittels Urkunde von Notar Blanche MOUTRIER, mit dem Amtssitz in Esch/Alzette, ersetzend vorgenannten Notar Jean-Joseph WAGNER, am 17. August 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 27. Oktober 2006, Nummer 2025, Seite 97183 (nachfolgend die „Gesellschaft“).

Die Erschienene, vertreten wie oben erwähnt, hat, in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafterin der Gesellschaft, den unterzeichneten Notar ersucht, ihre Beschlüsse wie folgt aufzunehmen:

Erster Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschloss die Auflösung der Gesellschaft und die Eröffnung der Liquidation.

Zweiter Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschloss die Gesellschaft FIDES (Luxembourg) S.A., mit Gesellschaftssitz in L 1855 Luxemburg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 41469, zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen.

Dritter Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschloss, dass der Liquidator über die in den Artikeln 144 ff. des Luxemburgischen Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, wie abgeändert (nachstehend das „Gesetz“), aufgeführten Befugnisse verfügt.

Der Liquidator ist befugt alle Urkunden sowie alle Tätigkeiten, einschließlich der im Artikel 145 des Gesetzes aufgeführten, ohne vorherige Genehmigung der Hauptversammlung der Gesellschaft durchzuführen.

Der Liquidator ist von der Pflicht ein Inventar zu erstellen befreit und kann sich diesbezüglich voll und ganz auf die Geschäftsbücher der Gesellschaft berufen.

Der Liquidator kann, in eigener Verantwortung und bezüglich besondere oder spezifischer Tätigkeiten, einen Teil seiner Befugnisse für einen ihm angemessen erscheinenden Zeitraum an einen oder mehrere Vertreter delegieren.

Zudem ist der Liquidator befugt vorgezogene Auszahlungen jeglicher Liquidationsboni an die Alleingesellschafterin der Gesellschaft zu tätigen, falls er dies für angebracht erachtet.

Vierter Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschloss, dass die Vergütung des Liquidators sich nach den vor Ort geltenden Richtlinien richtet.

6370

Kosten

Die Kosten, Vergütungen und Lasten jeglicher Art, die der Gesellschaft in Verbindung mit dieser Urkunde entstehen, werden auf circa tausendzweihundert Euro geschätzt.

Deklaration

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der Bevollmächtigten die vorliegende Urkunde in englisch abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag der Bevollmächtigten und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Wortlaut wird die englische Fassung Vorrang haben.

WORÜBER, die vorliegende Urkunde wurde am Tag wie eingangs dieser Urkunde genannt in Luxemburg erstellt.

Nach Vorlesen der Urkunde an die Bevollmächtigte, hat letztere zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J. ORTLINGHAUS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2010. LAC/2010/53907. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Référence de publication: 2010162441/126.

(100187667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Euro-Creativ SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, ZARE Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 118.288.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25.10.2010

Les actionnaires de la société EURO-CREATIV S.A. réunis le 25.10.2010 au siège social, ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Révocation de Monsieur Steve KRIER de son mandat d'administrateur.

Fait à Luxembourg le 25.10.2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010147156/14.

(100169084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Max-Agri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, 2, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 93.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010168377/10.

(100194570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Morisson S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 75.790.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010168379/12.

(100194384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Netserve Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 136.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010168381/10.

(100194575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

TPG Nusantara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 213.542.347,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 78.605.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of the month of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

TPG Nusantara (Hong Kong) Limited a company incorporated in Hong Kong, with registered office at Level 28, Three Pacific Place, 1 Queen's Road East, Hong Kong, and registered with the Registrar of Companies of Hong Kong under number 52891190000-09-10-8, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of TPG Nusantara S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5d, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 78.605. The Company was incorporated by deed of Maître Alphonse Lentz, then notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg), on 8 November 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 7 May 2001, number 331. The articles of incorporation of the Company have last been amended by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 6 March 2009, published in the Mémorial dated 9 April 2009, number 771.

The Sole Shareholder was represented by Me Sascha Nolte, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal, which will be filed with the registration authorities together with the present deed.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by two hundred and ninety-two thousand three hundred and forty-seven (292,347) shares is held by the Sole Shareholder.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Increase of the issued share capital of the Company from two hundred and ninety-two thousand three hundred and forty-seven United States Dollars (USD 292,347) to two hundred and thirteen million five hundred and forty-two thousand three hundred and forty-seven United States Dollars (USD 213,542,347) by the issuance of two hundred and thirteen million two hundred and fifty thousand (213,250,000) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each by way of a conversion at a ratio of one to one of convertible notes (obligations convertibles) issued by the Company; consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from two hundred and ninety-two thousand three hundred and forty-seven United States Dollars (USD 292,347) to two hundred and thirteen million five hundred and forty-two thousand three hundred and forty-seven United States Dollars (USD 213,542,347) by the issuance of two hundred and thirteen million two hundred and fifty thousand (213,250,000) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each to the Sole Shareholder by way of conversion at a ratio of one to one of convertible notes (obligations convertibles) issued by the Company.

The Sole Shareholder consequently resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at two hundred and thirteen million five hundred and forty-two thousand three hundred and forty-seven United States Dollars (USD 213,542,347) divided into two hundred and thirteen million five hundred and forty-two thousand three hundred and forty-seven (213,542,347) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 6,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the Sole Shareholder and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix-septième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

TPG Nusantara (Hong Kong) Limited une société constituée selon les lois de Hong Kong, ayant son siège social à Level 28, Three Pacific Place, 1 Queen's Road East, Hong Kong, et immatriculée auprès du Registrar of Companies of Hong Kong sous le numéro 52891190-000-09-10-8, étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de TPG Nusantara S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5d, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.605. La Société a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), le 8 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 7 mai 2001, numéro 331. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 6 mars 2009, publié au Mémorial en date du 9 avril 2009, numéro 771.

L'Associé Unique était représenté par Me Sascha Nolte, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui sera soumise ensemble avec le présent acte à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. La totalité du capital social émis représenté par deux cent quatre-vingt-douze mille trois cent quarante-sept (292.347) parts sociales est détenue par l'Associé Unique.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

Augmentation du capital émis de la Société afin de le porter de deux cent quatre-vingt-douze mille trois cent quarante-sept dollars des États-Unis (292.347 USD) à deux cent treize millions cinq cent quarante-deux mille trois cent quarante-sept dollars des États-Unis (213.542.347 USD) par l'émission de deux cent treize millions deux cent cinquante mille (213.250.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (1 USD) chacune, par voie de conversion des obligations convertibles émises par la Société selon un ratio de un pour un ; modification corrélative de l'article 5 des statuts de la Société.

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société afin de le porter de deux cent quatre-vingt-douze mille trois cent quarante-sept dollars des États-Unis (292.347 USD) à deux cent treize millions cinq cent quarante-deux mille trois cent quarante-sept dollars des États-Unis (213.542.347 USD) par l'émission de deux cent treize millions deux cent cinquante mille (213.250.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (1 USD) chacune au profit de l'Associé Unique, par voie de conversion des obligations convertibles émises par la Société selon un ratio de un pour un.

Par conséquent, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à deux cent treize millions cinq cent quarante-deux mille trois cent quarante-sept dollars des États-Unis (213.542.347 USD) divisé en deux cent treize millions cinq cent quarante-deux mille trois cent quarante-sept (213.542.347) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (1 USD) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.»

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société sont évalués à EUR 6.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. À la demande de l'Associé Unique et en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. NOLTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52597. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163252/107.

(100188106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Thomson Reuters Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 67.691.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth of November.

Before us Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Thomson Reuters Holdings S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Me Franck BADEN, notary residing in Luxembourg, of 16 December 1998, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 153 of 9 March 1999 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 67.691 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 1st April 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1046 of 19 May 2010.

The meeting is declared open at 9.00 a.m. with Me Tom LOESCH, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Camilla NUNN, office manager, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Gregor D. DALRYMPLE, company director, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of forty-five United States Dollars (USD 45.-) so as to raise it from its present amount of eleven billion one hundred twenty-six million six hundred and sixty-one thousand eight hundred forty United States Dollars (USD 11,126,661,840.-) to eleven billion one hundred twenty-six million six hundred sixty-one thousand eight hundred and eighty-five United States Dollars (USD 11,126,661,885.-).

2. To issue one (1) new share with a nominal value of forty-five United States Dollars (USD 45.-), having the same rights and privileges as the existing ordinary shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3. To accept subscription for this new share and full payment of the nominal value of this new share together with an aggregate share premium of six hundred ninety million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and fifty-five United States Dollars (USD 690,499,955.-) by a contribution in cash.

4. To amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

5. Miscellaneous.

(ii) That the shareholder represented, the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the proxy of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxy of the represented shareholder, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the shareholder represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notice was necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of forty-five United States Dollars (USD 45.-) so as to raise it from its present amount of eleven billion one hundred twenty-six million six hundred and sixty-one thousand eight hundred forty United States Dollars (USD 11,126,661,840.-) to eleven billion one

hundred twenty-six million six hundred sixty-one thousand eight hundred and eighty-five United States Dollars (USD 11,126,661,885.-).

Second resolution

The general meeting resolved to issue one (1) new share with a nominal value of forty-five United States Dollars (USD 45.-), having the same rights and privileges as the existing ordinary shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Thomson Reuters Canada Limited, a corporation incorporated and existing in accordance with the laws of the Province of Ontario, Canada, with registered office at 66, Wellington Street West, Suite 2706, P.O. Box 24, Toronto-Dominion Centre, Toronto, Ontario, Canada (the "Subscriber"), represented by Mr Tom LOESCH, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 18 November 2010, in Toronto, Canada.

The Subscriber as being the sole shareholder of the Company declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of forty-five United States Dollars (USD 45.-), with payment of a share premium of six hundred ninety million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and fifty-five United States Dollars (USD 690,499,955.-), and to make payment for such new share by a contribution in cash.

The amount of six hundred ninety million five hundred thousand United States Dollars (USD 690,500,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The general meeting resolved to accept the said subscription and payment and to allot this one (1) new share to the Subscriber.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting resolved to amend paragraph one of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which will from now on read as follows:

Art. 5. "The subscribed capital of the Corporation is set at eleven billion one hundred twenty-six million six hundred sixty-one thousand eight hundred and eighty-five United States Dollars (USD 11,126,661,885.-) divided into two hundred forty-seven million two hundred fifty-nine thousand one hundred fifty-three (247,259,153) ordinary shares with a par value of forty-five United States Dollars (USD 45.-) per share."

There being no other item on the agenda the meeting was adjourned at 10.00 a.m..

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at seven thousand Euro (EUR 7,000.).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf novembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire d'actionnaires de la société Thomson Reuters Holdings S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Me Franck BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 153 du 9 mars 1999, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.691 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné du 1^{er} avril 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1046 du 19 mai 2010.

L'assemblée est déclarée ouverte à 9h00 sous la présidence de Me Tom LOESCH, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Melle Camilla NUNN, office manager, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mr Gregor D. DALRYMPLE, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société par un montant de quarante-cinq Dollars des États-Unis (USD 45,-) pour le porter de son montant actuel de onze milliards cent vingt-six millions six cent soixante et un mille huit cent quarante Dollars des États-Unis (USD 11.126.661.840,-) à onze milliards cent vingt-six millions six cent soixante et un mille huit cent quatre-vingt-cinq Dollars des États-Unis (USD 11.126.661.885,-).

2 Émission d'une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de quarante-cinq Dollars des États-Unis (USD 45,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions ordinaires existantes et donnant droit aux dividendes à compter du jour de la décision des actionnaires approuvant l'augmentation de capital envisagée.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle action, et paiement intégral de la valeur nominale de cette nouvelle action ensemble avec une prime d'émission totale de six cent quatre-vingt-dix million quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent cinquante-cinq Dollars des États-Unis (USD 690.499.955,-) par un apport en numéraire.

4 Modification du paragraphe premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5 Divers.

(ii) Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants restera pareillement annexée aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et l'actionnaire représenté déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage,

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la société par un montant de quarante-cinq Dollars des États-Unis (USD 45,-) pour le porter de son montant actuel de onze milliards cent vingt-six millions six cent soixante et un mille huit cent quarante Dollars des États-Unis (USD 11.126.661.840,-) à onze milliards cent vingt-six millions six cent soixante et un mille huit cent quatre-vingt-cinq Dollars des États-Unis (USD 11.126.661.885,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de quarante-cinq Dollars des États-Unis (USD 45,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit aux dividendes à compter du jour des présentes résolutions.

Souscription paiement

Ensuite a comparu, Thomson Reuters Canada Limited, une société constituée et régie par les lois de la Province de l'Ontario, Canada, ayant son siège social au 66, Wellington Street West, Suite 2706, P.O. Box 24, Toronto-Dominion Centre, Toronto, Ontario, Canada (le «Souscripteur»), représenté par Me Tom LOESCH, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 novembre 2010, à Toronto, Canada.

Le Souscripteur étant l'actionnaire unique de la Société a déclaré souscrire une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de quarante-cinq Dollars des États-Unis (USD 45,-), avec paiement d'une prime d'émission de six cent quatre-vingt-dix million quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent cinquante-cinq Dollars des États-Unis (USD 690.499.955,-) et libérer intégralement cette action nouvelle par un apport en numéraire.

Le montant de six cent quatre-vingt-dix millions cinq cent mille Dollars des États-Unis (USD 690.500.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer cette action nouvelle au Souscripteur.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale a décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 5 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. «Le capital souscrit de la Société est fixé à onze milliards cent vingt-six millions six cent soixante et un mille huit cent quatre-vingt-cinq Dollars des États-Unis (USD 11.126.661.885,-) divisé en deux cent quarante-sept millions deux

cent cinquante-neuf mille cent cinquante-trois (247.259.153) actions d'une valeur de quarante-cinq Dollars des États-Unis (USD 45,-) chacune.»

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour l'assemblée est clôturée à 10.00 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à sept mille euros (EUR 7.000.-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T.LOESCH, C.NUNN, G.D.DALRYMPLE, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51151. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Référence de publication: 2010161799/173.

(100187105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Chronus Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 35.621.

L'an deux mille dix, le dix-neuf novembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHRONUS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 35621 constituée suivant acte reçu le 4 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 193 du 23 avril 1991 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 6 juillet 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1999 du 25 octobre 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, juriste, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Géraldine RODRIGUES, maître en droit des affaires, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 15.000 (quinze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relative à l'objet social.

" **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

3. Modification des articles 7, 11 et 16 des statuts afin de les adapter à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration."

" **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires."

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social."

4. Modification de l'article 21 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide, avec l'accord des obligataires donné au préalable, d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007, et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF», sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination de CHRONUS HOLDING S.A.."

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Troisième résolution:

L'assemblée décide de modifier les articles 7, 11 et 16 des statuts afin de les adapter à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration."

" **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires."

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social."

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 21 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Pierre LENTZ, Ekaterina DUBLET, Géraldine RODRIGUES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} décembre 2010. Relation: GRE 2010/4132. Reçu soixante-quinze euros. 75,00.-EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 8 décembre 2010.

Référence de publication: 2010162977/123.

(100187930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**de Miwwel a Kichechef S.A., Société Anonyme,
(anc. Habitcenter S.A.).**

Siège social: L-8308 Capellen, 69, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 73.850.

L'an deux mil dix, le dix-huit novembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HABITCENTER S.A.", avec siège social à L-8308 Capellen, 69, Parc d'Activités Capellen, constituée par acte notarié du 20 janvier 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 274 du 11 avril 2000 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 29 mai 2001 publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1166 du 14 décembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri HILGERT, employé privé, demeurant à L-8291 Meispelt, 38, rue de Kopstal.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement d'objet de la société.

2. Changement subséquent de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de préparation, dressage, diffusion et fourniture de toutes compositions culinaires fraîches, congelées et sous vide de plats cuisinés à l'avance ou non, à base de charcuterie, viande, salades et autres, ainsi que la diffusion de boissons alcooliques ou non-alcooliques pour la vente directe au consommateur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement audit objet.»

3. Changement de la dénomination de la société en «de Miwwel & Kichechef S.A.» et modification conséquente de l'article 1^{er} – alinéa 1^{er}.

4. Nomination d'un nouvel administrateur

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet de la société, et décide de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de préparation, dressage, diffusion et fourniture de toutes compositions culinaires fraîches, congelées et sous vide de plats cuisinés à l'avance ou non, à base de charcuterie, viande, salades et autres, ainsi que la diffusion de boissons alcooliques ou non-alcooliques pour la vente directe au consommateur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement audit objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société en «de Miwwel & Kichechef S.A.» et décide de modifier en conséquence l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} - alinéa 1^{er}** :Il existe une société anonyme sous la dénomination de «de Miwwel & Kichechef S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouvel administrateur de la société, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

Monsieur François BLOES, employé privé, né à Pétange le 24 octobre 1963, demeurant à 45, rue Principale L-8838 WAHL.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, H. HILGERT, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51397. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Référence de publication: 2010162346/71.

(100187625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Crescendo Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.069.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010168512/9.

(100195410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Next Generation Aircraft Finance 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010168382/10.

(100194478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Next Generation Aircraft Finance 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010168383/10.

(100194479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Pimpampel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 7, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 59.103.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010168388/10.

(100194484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

iprolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6620 Wasserbillig, 1, rue de la 87e Division.

R.C.S. Luxembourg B 144.938.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S. A. R. L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL

Signature

Référence de publication: 2010168428/13.

(100195142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

PREF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 102.795.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010168389/10.

(100194902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Prima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Centre Commercial Langwies 1.
R.C.S. Luxembourg B 25.955.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

André Kayser

Adm.dél.

Référence de publication: 2010168391/11.

(100194928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

ING REEOF Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.112.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 105.072.

In the year two thousand and ten, on the second of December.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ING REEOF Soparfi C S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg, number B 105.071, duly represented by its manager IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, here represented by Corinne Petit, employee, with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on November 26th, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole partner of "ING REEOF Soparfi B S.à r.l.", a limited liability corporation with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of Maître Alphonse LENTZ, notary then residing in Remich, on December 8th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 294 dated April 2nd, 2005. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on May 25th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1185 dated June 17th, 2009.

The capital of the company is fixed at three hundred and sixty-two thousand four hundred euro (362,400.-EUR) represented by three thousand six hundred twenty-four (3,624) parts, with a nominal value of one hundred euro (100.-EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the corporate capital by an amount of seven hundred and fifty thousand euro (750,000.-EUR), so as to raise it from its present amount of three hundred and sixty-two thousand four hundred euro (362,400.-EUR) to one million one hundred and twelve thousand four hundred euro (1,112,400.-EUR), by issuing seven thousand five hundred (7,500) new parts with a par value of one hundred euro (100.-EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole partner "ING REEOF Soparfi C S.à r.l." declares to subscribe to the seven thousand five hundred (7,500) new parts and to pay them up, fully in cash, at its par value of one hundred euro (100.EUR), so that the amount of seven hundred and fifty thousand euro (750,000.-EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing sole partner resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at one million one hundred and twelve thousand four hundred euro (1,112,400.-EUR) represented by eleven thousand one hundred twenty-four (11,124) parts of a par value of one hundred euro (100.-EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille dix, le deux décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ING REEOF Soparfi C S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105.071, dûment représentée par son gérant IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, ici représentée par Madame Corinne Petit, employée, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 26 novembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «ING REEOF Soparfi B S.à r.l.», avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire alors de résidence à Remich, en date du 8 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 294 du 2 avril 2005 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 25 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1185 du 17 juin 2009.

Le capital social de la société est fixé à trois cent soixante-deux mille quatre cents euros (362.400.-EUR) représenté par trois mille six cent vingt-quatre (3.624) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de sept cent cinquante mille euros (750.000.-EUR) afin de le porter de son montant actuel de trois cent soixante-deux mille quatre cents euros (362.400.-EUR) à un million cent douze mille quatre cents euros (1.112.400.-EUR), par l'émission de sept mille cinq cents (7.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les sept mille cinq cents (7.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) ont été souscrites par l'associée unique «ING REEOF Soparfi C S.à r.l.» et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de sept cent cinquante mille euros (750.000.-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million cent douze mille quatre cents euros (1.112.400.-EUR) représenté par onze mille cent vingt-quatre (11.124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune.”

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2010. LAC/2010/54037. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Référence de publication: 2010162370/102.

(100187635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Saint Christophe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 80.843.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010168400/12.

(100194913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Sal. Oppenheim PEP International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.778.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010168401/11.

(100194482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Société Luxembourgeoise de Peinture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 29C, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.692.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010168404/12.

(100194360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Spa Di Lantigos S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 68.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010168410/10.

(100194867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Staco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.

R.C.S. Luxembourg B 34.380.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010168411/10.

(100194396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

T.C.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 62.311.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010168412/10.

(100194398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

T.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 46.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010168413/10.

(100194870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Batifixing s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 10, Z.I. Giällewee.

R.C.S. Luxembourg B 103.929.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 23 décembre 2010.

Martine WEINANDY

Notaire

Référence de publication: 2011000002/12.

(100199505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.
